

d'autres corrections. Le secrétariat a débuté la préparation d'un plan pour l'atelier sur la foresterie et la rencontre du sous-comité reste à venir. Le secrétariat a reçu les coordonnées des représentants de la direction régionale du MELCCFP pour les inviter à participer à l'atelier GMR. L'invitation pour la rencontre du 9 avril 2025 sur les minéraux critiques et stratégiques a été envoyée. Les commentaires sur le tableau et la lettre pour le Plan adaptation changements climatiques – biodiversité ont été reçus. Les membres du sous-comité ont envoyé leurs commentaires sur la lettre pour le Plan Nature 2030. Finalement, la note d'information sur le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État a été partagée dans le bilan et la semaine précédente, la directrice exécutive a participé à la rencontre d'information du 24 mars 2025.

Sous-comités et membership

La directrice exécutive demande si des changements aux sous-comités doivent être apportés. À la suite de la demande des membres, elle va partager la liste des sous-comités pour leurs révisions. Elle demande ensuite aux membres de lui envoyer leurs dates de vacances estivales.

Ressources humaines – évaluations de rendement

Le point est discuté en huis clos.

Suivi finances

Un membre fait une mise à jour du processus au sein du gouvernement du Québec et parle de la distinction entre le Conseil du Trésor et le Conseil des Ministres selon le montant demandé. La directrice exécutive mentionne que la subvention a été reçue et que le montant est celui qui avait été demandé.

Prochaines réunions

La directrice exécutive fait le point sur les prochaines réunions. Elle débute en présentant le projet d'ordre du jour pour la rencontre des trois comités qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2025, qui convient aux membres. Il est décidé de ne pas inviter les Administrateurs mais les membres sont d'avis d'élargir les invitations aux représentants locaux.

Pour la 238^e réunion, qui se tiendra le 26 novembre 2025, l'Administrateur fédéral sera invité.

La 239^e réunion se tiendra le 19 mars 2026, à l'édifice Marie-Guyart, à Québec. La 240^e réunion se tiendra le 11 juin 2026, au bureau du GNC, à Montréal. La directrice exécutive va envoyer des avis aux membres pour ces dernières.

PRÉSENTATION SUR LE PROJET DE LOI 81

Les membres accueillent Mmes Mélissa Gagnon et Vanessa Chalifour. Un tour de table de présentations est effectué.

Mme Gagnon fait une brève mise à jour sur le processus d'octroi de la subvention. Elle explique que sa direction chapeaute les procédures de la CBJNQ, notamment le support aux comités et le financement. Elle ajoute qu'elle saisit la lourdeur administrative liée aux demandes de financement annuelles et mentionne que le processus est en cours de remaniement.

Par la suite, Mme Gagnon procède à la présentation sur le projet de loi 81 qui a reçu la sanction le 28 mai 2025. Elle mentionne que le projet de loi modifie plusieurs dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement pour maximiser les retombées et améliorer l'efficacité des processus.

Elle explique les principales modifications à la procédure d'évaluation et d'examen d'impacts environnementaux (PEEIE) du Québec méridional. L'objectif de la refonte du PEEIE est de maximiser les retombées et améliorer l'efficacité et l'acceptabilité auprès des acteurs locaux. L'idée n'est pas d'outre-passer certaines étapes mais bien de favoriser une analyse en un seul bloc qui soit plus efficace afin de faciliter la recevabilité des projets et de pouvoir réorienter l'initiateur de projet en amont plutôt qu'en aval, le cas échéant., le nouveau processus mettra plus d'énergie en amont des études environnementales. Les initiateurs de projets devront proposer une étude d'impact

avec leur proposition de projet. L'initiateur de projet devra indiquer ses intentions dans son étude d'impacts et devra procéder à des ajustements au besoin (consulter des groupes particuliers, effectuer des études sectorielles, etc.). Tant que l'initiateur n'aura pas répondu aux étapes nécessaires, le ministère n'évaluera pas le projet. Ceci permettra au ministère de répondre aux propositions pour y ajouter les mesures nécessaires après les consultations publics et autochtones.

Mme Gagnon rappelle que les modifications ne s'appliqueront pas aux territoires conventionnés, à moins que les communautés le souhaitent. Ceci pourra être un sujet de discussion avec les comités nordiques. Un membre souligne que le COMEV reçoit des projets incomplets car les promoteurs utilisent le processus pour aller chercher des fonds. Souvent, le travail d'évaluation prend de l'énergie pour des projets qu'on sait déjà qui ne sont pas viables. Il demande s'il pourrait y avoir un mécanisme pour s'assurer que les initiateurs soumettent des projets viables. Mme Gagnon répond qu'il faudrait que l'initiateur présente dans son étude d'impacts toutes les informations pertinentes et qu'un meilleur filtre initial soit appliqué pour favoriser le développement de projet réalistes, viables et prévisibles. Il est également proposé de rapprocher la décision d'autorisation du dépôt de l'étude d'impacts pour assurer des retombées efficaces. Le ministère est conscient de cet enjeu, mais n'a pas présentement de mécanisme en place pour éviter ceci. Par contre, avec les évaluations d'impacts soumises avec le projet, le ministère pourra cerner rapidement si le projet proposé est viable et le ministre pourra toujours demander aux initiateurs de faire plus d'études.

Le projet de loi 81 introduit également l'évaluation environnementale sectorielle ou régional (ÉESR). Tout comme pour les modifications à la PEEIE, l'ÉESR ne s'appliquera pas aux territoires conventionnés pour l'instant.

DOSSIERS

Foresterie

Un membre présente la position du GNC en lien avec le projet de loi 97. Il indique que l'approche écosystémique est substituée par une approche par zonage et ajoute que, pour l'instant, les modifications proposées dans le projet de loi ne s'appliqueront pas au Territoire. Le GNC a entamé des discussions avec le MRNF pour organiser une rencontre au sujet du projet de loi. Le CCEBJ souhaite faire partie de cet échange.

La directrice exécutive demande des précisions quant à certains éléments du projet de loi qui pourraient s'appliquer car ils ne sont pas couverts par le régime forestier adapté. À la suite de discussions, il est décidé de poursuivre l'analyse du projet de loi en attendant des nouvelles du GNC concernant la rencontre avec le MRNF.

Gestion des matières résiduelles

L'analyste rappelle que l'atelier sur la gestion des matières résiduelles s'est déroulé le 4 juin 2025 à Mistissini et en visioconférence. Des représentants du Gouvernement de la Nation Crie, des communautés de Mistissini, Nemaska, et Wemindji, du Gouvernement du Québec et des organisations de gestion des matières sous la responsabilité élargie des producteurs (RECYC-QC, Éco Entreprises Québec, Consignaction, Éco-peinture) étaient présents. Il s'agissait d'une première rencontre axée sur l'exposition des problèmes et la recherche de solutions. Les participants ont pu faire une visite de l'écocentre pour avoir une meilleure idée des défis qui se posent aux communautés et aux infrastructures en place.

Les principaux enjeux importants soulevés durant l'atelier ont été la distance (et l'isolement de certaines communautés), les infrastructures locales, la main-d'œuvre, le financement et le besoin de sensibiliser. La GMR est un enjeu qui touche tout le monde et qui doit être abordé régionalement en facilitant les interactions entre les communautés et les organisations qui œuvrent à la gestion/collecte de déchets. L'atelier a été apprécié des participants qui ont souligné leur intérêt à ce que d'autres soient organisés. Ils aimeraient également avoir un portrait détaillé de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Un remerciement a été envoyé aux participants de l'atelier et l'analyste prépare un compte rendu de l'atelier qui leur sera également transmis.

Suite à l'annonce d'une formation de table de concertation par l'Administratrice provinciale, les membres décident qu'il est préférable d'attendre d'avoir plus d'information avant d'élaborer les prochaines actions.

Activité minière

La directrice exécutive va préparer une note d'information concernant les règlements pour la mise en œuvre des modifications à la Loi sur les mines qui seront soumis à consultation au cours de la prochaine année. Elle résume ces derniers tels qu'ils ont été présentés lors d'une rencontre d'information qui s'est tenue le 5 juin 2025. Le premier règlement concerne principalement les conditions pour demander et être titulaire d'un droit minier, pour lequel la consultation est prévue entre juillet et septembre 2025 pour une entrée en vigueur à la fin 2025 ou au début 2026.

Le deuxième règlement touche plusieurs mesures et ajustements réglementaires pour la mise en œuvre des dispositions prévues par la Loi sur les mines modifiée. La consultation pour ce dernier est prévue pour l'automne 2025 ou l'hiver 2026 et l'entrée en vigueur pour début 2026. Ce dernier est plus technique, contenant plus d'une vingtaine d'éléments dont un plan annuel (le titulaire devra transmettre un lien vers son site Internet dans le formulaire du rapport des travaux), l'ajout des dépenses liées aux consultations dans les sommes acceptées pour les travaux d'exploration, des renseignements complémentaires à fournir dans le rapport annuel (non déterminés encore) et une compensation financière lors d'un transfert pour la restauration. Finalement, le troisième règlement couvrira d'autres mesures qui ne sont pas couvertes dans les deux premiers. La consultation pour ce dernier est prévue en 2026 et l'entrée en vigueur pour 2026-2027.

Par la suite, la directrice exécutive fait une mise à jour sur l'élaboration du nouveau Plan québécois pour la valorisation et la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS). Elle rappelle que le CCEBJ a été interpellé dans le cadre d'une préconsultation pour l'élaboration du nouveau PQVMCS (2025-2030). Une rencontre d'information avec le MRNF sur les grandes orientations a eu lieu le 9 avril 2025 au cours de laquelle il a été mentionné qu'il n'y a pas de consultation prévue pour le plan en tant que tel. Le CCEBJ a fait parvenir des commentaires le 30 avril 2025. Par la suite, une rencontre de rétroaction a eu lieu le lundi 9 juin 2025. Le MRNF espère avoir un document d'ici la fin août.

Plan ministériel 2025-2030 visant le développement des clientèles et la mise en valeur des activités fauniques

La directrice exécutive mentionne que le comité a reçu une lettre le 30 mai 2025 concernant l'élaboration du plan ministériel. Elle ajoute que peu de détails sont disponibles pour le moment et le CCEBJ va participer aux séances d'information qui se tiennent la semaine prochaine. Les membres échangent sur la multiplication des plans. La directrice exécutive propose d'élaborer un plan des plans afin de mieux comprendre comment les différentes initiatives s'arriment.

Loi C-5

Un membre fait un bref survol du dossier. La loi veut accélérer le développement de projets d'intérêt national dans le contexte de la guerre commerciale avec les États-Unis. Les évaluations passeraient de cinq à deux ans et la phase préparatoire d'évaluation d'impacts serait sautée. Ces projets seraient évalués au Bureau du développement du Canada qui reste à créer, où serait impliqué un comité consultatif autochtone. Les membres sont d'avis que même si la loi ne vient pas nécessairement toucher le processus de la CBJNQ, il reste important de voir comment la loi va s'arrimer avec les provinces et les territoires conventionnés. La directrice exécutive va consulter le projet de loi et préparer une note d'information.

RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATRICE PROVINCIALE

La présidente souhaite la bienvenue à Mme Marie-Josée Lizotte, et M. Daniel Labrecque. Par la suite, un tour de table de présentations est réalisé.

Les membres et les invités échangent tout d'abord sur les célébrations entourant le 50^e anniversaire de la CBJNQ. La présidente réitère l'importance de la convention pour le Territoire. Elle indique qu'une rencontre entre les trois

comités nordiques est prévue pour septembre 2025 à Whapmagoostui/Kuujuarapik. Mme Lizotte mentionne qu'elle va parler des célébrations du 50^e au gouvernement.

Le premier point abordé par la présidente concerne le financement. Elle souligne qu'un bon lien s'est établi entre la directrice exécutive et le gouvernement pour la gestion de ce dossier. Toutefois, la récurrence annuelle du processus présente une lourdeur administrative et un financement pluriannuel serait souhaitable. L'administratrice mentionne qu'elle a négocié un CT (note : financement via le Conseil du trésor) pour les deux prochaines années mais reconnaît que le financement pluriannuel doit se concrétiser. L'administratrice et le sous-ministre adjoint indiquent que leurs équipes travaillent actuellement sur ce dossier. Interpellée, la directrice exécutive mentionne que malgré la lourdeur évoquée, le processus est devenu très fluide avec le temps.

La directrice exécutive mentionne par la suite que le CCEBJ s'est doté d'un nouveau site Internet. L'ancien site étant désuet, le nouveau site permettra d'être plus efficace dans la transmission d'information. En plus de partager de l'information sur le comité, le site contient également une section présentant le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la CBJNQ. Mme Lizotte demande si le secrétariat a des statistiques sur la fréquentation du site. La directrice exécutive affirme qu'elle pourra lui faire parvenir les statistiques avec le lien du site.

La directrice exécutive présente ensuite le portrait législatif et réglementaire, document qui a été adopté au cours de la dernière année et disponible en français et en anglais. Elle explique que le comité avait besoin de mieux comprendre les lois et règlements s'appliquant sur le Territoire en lien avec le mandat. Le CCEBJ a fait appel à une chercheuse de l'Université de Sherbrooke pour réaliser le travail qui consiste à un inventaire des lois et règlements ainsi qu'une description de la gouvernance en fonction des catégories de terre. Elle ajoute qu'étant donné son caractère législatif, le document sera appelé à évoluer dans le temps en fonction des changements législatifs. Elle propose d'envoyer le document à Mme Lizotte à la suite de la rencontre. Cette dernière indique que le ministère essaie de simplifier, de regrouper le cadre réglementaire. Un bureau de la stratégie législative et réglementaire est en opération pour mieux simplifier la procédure. Elle évoque la valeur des omnibus pour simplifier la lourdeur législative et réglementaire.

Le dernier point abordé est la gestion des matières résiduelles (GMR). La présidente et un membre partagent les principales conclusions émanant de l'atelier qui s'est tenu la semaine précédente à Mistissini. Mme Lizotte mentionne qu'elle a entendu parler de l'atelier de manière positive. Elle ajoute qu'une table permanente de comités a été créée pour répondre à l'enjeu de la GMR sur le Territoire et que le CCEBJ sera sollicité prochainement. Un membre ajoute qu'un comité qui œuvre à la GMR existe déjà au Nunavik et qu'on pourrait s'en inspirer.

Les membres remercient Mme Lizotte et M. Labrecque de leur présence.

À la suite de la rencontre, les membres discutent de l'échange sur la GMR. Un membre mentionne que le comité au Nunavik a permis de faire un portrait de la situation par communauté et de standardiser la gestion des GMR à l'échelle régionale. Il a aussi permis de mettre en contact les communautés avec les organismes du Sud et de créer un intermédiaire entre le Nord et le Sud. Un autre membre renchérit sur la pertinence du comité. La présidente réitère qu'il était important que les acteurs se déplacent sur le Territoire lors de l'atelier afin de voir les réalités. La directrice exécutive souligne qu'en effet, l'atelier a permis de créer un lien direct entre le propriétaire de l'épicerie à Mistissini et les gens de Consignation, à titre d'exemple. Un membre ajoute que l'expérience des gens sur place a changé la donne pour qu'ils comprennent mieux les réalités du Territoire. Un autre constat qui émane de la discussion est qu'il faudra planifier l'atelier plus en amont la prochaine fois. Il faudra également des fonds et des idées pour d'autres emplacements (de rencontres) pour simplifier la logistique.

SUIVI MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Objectif 1.1 Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social

La directrice exécutive affirme qu'après avoir adopté le portrait législatif, les membres avaient approuvé les éléments à approfondir suivants: prise en compte des changements climatiques dans les évaluations d'impacts, surveillance et suivi des projets, procédure d'évaluations des impacts, eau et gestion des matières résiduelles.

L'encadrement pour la GMR a été réalisé par l'analyste en préparation pour l'atelier. Pour les changements climatiques et l'eau, le travail devrait commencer au cours de l'été. Dans le cas du suivi et surveillance, ce sera abordé dans le point sur cet objectif.

Objectif 1.2 Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

L'analyste mentionne que l'évaluation d'un deuxième projet est en cours. Elle ajoute que cet objectif a été mis de côté les derniers mois pour prioriser d'autres dossiers plus urgents.

Objectif 1.3 Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés

L'analyste mentionne qu'un document préparatoire est bien entamé. Le comité va également travailler sur l'encadrement législatif concernant le suivi et la surveillance des projets autorisés sur le Territoire.

Objectif 1.4 Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social

L'analyste affirme que depuis mars 2025, elle avance sur la rédaction du rapport sur nos recommandations pour les données en lien avec les effets cumulatifs. La réflexion sur les prochaines étapes de ce dossier a également débuté.

Objectif 2.1 Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire

La directrice exécutive rappelle que la rencontre avec l'Administratrice provinciale a eu lieu au cours de la réunion. L'Administrateur cri sera invité à Whapmagoostui. Elle ajoute que l'Administrateur fédéral pourrait être invité à la réunion de novembre 2025 ou la suivante. Les Administrateurs pourraient également être invités à participer à la rencontre des trois comités (en visio s'ils le souhaitent).

Pour le suivi des cibles en lien avec le plan stratégique, les membres sont d'avis que toutes les rencontres pertinentes seront comptabilisées comme « rencontres avec des partenaires stratégiques » et non seulement celles avec les Administrateurs et le leadership local des communautés visitées.

Objectif 2.2 Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ

La directrice exécutive mentionne qu'à part la mise en ligne du site en version crie, le secrétariat n'a pas eu le temps de se pencher sur les autres initiatives de communication. Les membres évoquent la pertinence de mettre en place une infolettre biannuelle.

AJOURNEMENT

La rencontre est ajournée.

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Adopté le 24 septembre 2025.***

